



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 47340

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétude des maisons familiales et instituts ruraux d'éducation et d'orientation des Deux-Sevres face à sa décision de limiter à 2 % l'augmentation des effectifs pour les années à venir, et de recentrer l'enseignement agricole sur les seuls métiers de la production et de l'agroalimentaire. En effet, cette mesure compromet les résultats positifs obtenus depuis plus de dix ans, et bloque toutes possibilités de progression et de création de formations nouvelles nécessaires au soutien de l'emploi et des activités dans le milieu rural. Dans beaucoup de départements, comme celui des Deux-Sevres, les maisons familiales-IREO se mobilisent pour le développement local, la dynamique associative et l'avenir des jeunes à travers divers projets de formation. Après une restructuration des établissements, rendue nécessaire par la déperdition des actifs dans le milieu agricole, les maisons familiales et IREO des Deux-Sevres retrouvent les effectifs des années 1981-1982. Afin de concourir au passage d'un environnement agricole vers une dynamique rurale, les maisons familiales proposent de nouvelles filières de formation et contribuent ainsi, de même que par leur pédagogie en prise directe avec le milieu et par leur rôle d'animation (qui dépasse largement leur mission de formation générale et professionnelle), à l'aménagement du territoire et au maintien d'un tissu rural vivant. De façon générale, l'enseignement agricole a démontré sa capacité à offrir des formations adaptées aux exigences de la production agricole et alimentaire, mais aussi aux nouveaux métiers qui contribuent à soutenir l'emploi et l'activité en milieu rural. Il apparaît comme un outil utile à la politique de revitalisation de l'espace rural. Chaque jeune peut y développer un projet et a des chances sérieuses de s'insérer, grâce à l'alternance dans le milieu professionnel. Elle lui demande de lui indiquer ce qui, selon lui, justifie de limiter le recrutement dans les établissements d'enseignement agricole, alors que de nombreux gisements d'emplois agricoles et para-agricoles sont générés par la montée des préoccupations d'environnement, d'aménagement, de services en milieu rural, de qualité de l'alimentation et de qualité de la vie.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47340

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 173